



Vivre à Libourne

« Faites »
du cirque !



Portrait

Marianne Bocquet,
Présidente du Tribunal
de Commerce



Libourne

Il était une fois...

Le prince noir et le
traité de libourne

LIBOURNE

AVANCE

Le magazine municipal
d'information

n°7 mars 2005



Dossier

**Fleurissement de la ville :
Libourne couleur printemps !**

Les serres municipales

MAIRIE DE LIBOURNE

42, place Abel Surchamp
33505 Libourne Cedex

- **Accueil Hôtel de Ville**
Tél. 05 57 55 33 33
Fax 05 57 55 33 76



- **Police municipale** Tél. 05 57 55 33 49
- **Service d'appui à la démocratie participative et à la vie associative**
Tél. 05 57 55 33 09
- **Etat civil** Tél. 05 57 55 33 36
- **Bureau Municipal d'Hygiène**
Tél. 05 57 51 09 09
- **Communauté de Communes du Libournais**
Tél. 05 57 55 33 43
- **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**
146, rue du Président Doumer
33500 Libourne
Accueil : Tél. 05 57 55 33 70

Magazine d'information de la Mairie de Libourne
Tirage : 16.000 exemplaires
Directeur de la publication : Gilbert Mitterrand,
Maire de Libourne et président de la Communauté
de Communes du Libournais
Rédacteur en chef : Philippe Buisson
Ont collaboré à ce numéro :
Claire Bouchareissas, Brigitte Durauffourg, Wilfried Grounon,
Christian Martin, Sophie Reynaud.
Crédits photos : Samuel Catherine, Stéphane Klein
et photothèque de la mairie
Conception & Réalisation : L'Agence 2 Com
Régie publicitaire : ECV Tél. 05 57 51 18 27
Dépôt légal à parution

Sommaire

Page 4	Edito du maire
Page 5	Ca s'est passé à Libourne Faits marquants
Pages 6-7	Vivre à Libourne L'environnement à la une !
Page 9	Vivre à Libourne Jeunesse
Pages 10-11	Portrait Marianne Bocquet, Présidente du Tribunal de Commerce de Libourne
Pages 13 à 15	Dossier Espaces verts et fleurissement de la ville : Libourne couleur printemps !
Pages 16-17	Il était une fois... Le prince noir
Page 18	Agenda À voir, à lire, à écouter.
Page 19	Tribune des élus
Page 20	Vie associative
Page 22	Carnet

Vous souhaitez :

- nous faire part d'une information, faire des suggestions et observations sur le magazine,
- recevoir le magazine à votre domicile,

écrivez à :
Magazine Libourne Avance
Hôtel de Ville
42, place Abel Surchamp
33505 Libourne Cedex



édito

Aux urnes, jeunes citoyens !



Notre société distille parfois une image négative de la jeunesse en mettant par exemple en exergue ses turbulences qu'on qualifie trop facilement d'irresponsables. On entend par exemple régulièrement « l'insécurité, c'est les jeunes », « la conduite en état d'ivresse, c'est les jeunes », « la jeunesse n'est plus ce qu'elle était », etc...

Ces généralités sont non seulement infondées mais provoquent incompréhension et divorce entre les générations.

Je préfère pour ma part remarquer cette capacité d'enthousiasme, cet élan extraordinaire et cette générosité dont ils font preuve régulièrement - je pense par exemple au concert de solidarité qu'ils ont organisé en faveur des sinistrés de l'Asie du Sud-Est - et qui bouleversent nos certitudes.

Les jeunes voient l'avenir comme ils le rêvent alors que les adultes ont plutôt tendance à penser que le présent devrait être tel qu'ils l'ont toujours connu. Les jeunes ne disent jamais « de mon temps »...

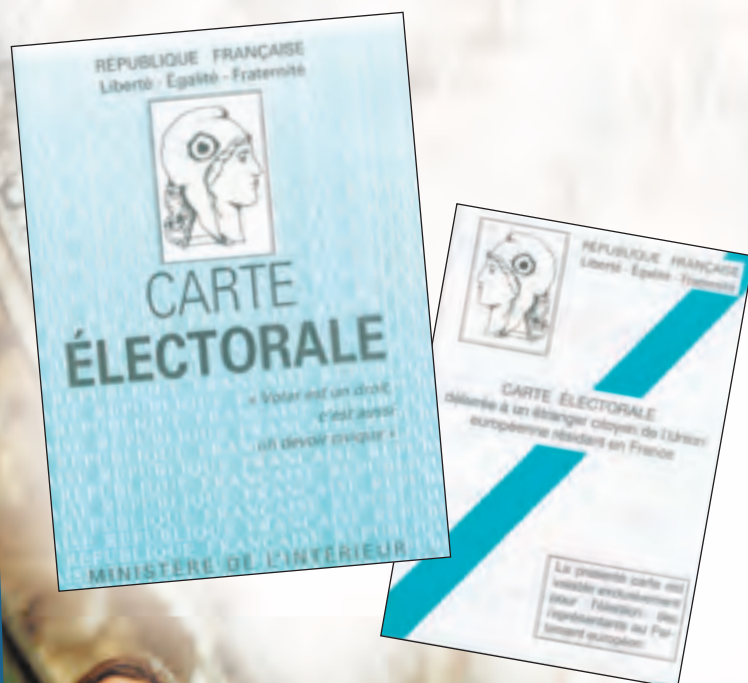
Je regrette, en revanche, que cet enthousiasme ne se traduise pas par une participation massive de la jeunesse aux suffrages électoraux.

Il me semble donc qu'il est de notre devoir d'élus de nous interroger pour savoir si les moyens que nous donnons à nos jeunes pour accéder à leur citoyenneté sont suffisants ou pas.

C'est dans cet objectif que la ville de Libourne a organisé voici quelques jours une remise de carte d'électeurs aux jeunes libournais qui viennent d'atteindre l'âge de la majorité. L'ensemble du conseil municipal était présent à mes côtés, majorité comme opposition, pour leur confirmer, ensemble, notre considération comme des citoyens à part entière et les inviter à faire valoir pleinement leur engagement dans la société.

Même s'il s'agit pour des élus d'accepter leurs éventuelles contestations...

Gilbert Mitterrand
Maire de Libourne
Vice-Président
du Conseil Général de la Gironde



Faits marquants

Ca s'est passé à Libourne

Libourne, ville sportive, soutient



Visite de M. le préfet

Lors d'une séance de travail à Libourne, en fin d'année dernière, réunissant notamment Alain Géhin, Préfet de la Gironde, Maryse Moracchini, Sous-Préfète de Libourne, Philippe Buisson, Conseiller régional et Gilbert Mitterrand, les services de l'Etat ont confirmé au maire l'étude d'une réhabilitation ou d'un déménagement en centre-ville de l'actuelle sous-préfecture. Par contre, le projet d'amélioration et de sécurisation du contournement de Libourne inscrit au contrat de plan Etat-Région ne fera probablement pas l'objet d'un début de travaux dans les mois qui viennent, comme cela était attendu, pour cause de gel de crédits de la part de l'Etat.



Un Relais assistantes maternelles pour conseiller les parents

Mis en place depuis le 1^{er} décembre 2004 par la Communauté de Communes du Libournais et inauguré début février, le Relais assistantes maternelles a ouvert ses portes au sein de la Cité du Vieux Tilleul à Libourne. Cette nouvelle structure gérée en partenariat avec la C.A.F. dans le cadre du Contrat petite enfance, favorise les échanges d'expériences entre parents et assistantes maternelles mais aussi entre professionnels de l'enfance. En plus des conseils et informations proposés, des activités d'éveil et des animations sont prévues pour les enfants jusqu'à 6 ans.

Renseignements auprès de Cécile Lopez, animatrice du R.A.M. Permanence téléphonique le lundi après-midi au 05 57 51 90 64 ou au 06 11 23 27 82.

Soutien aux sinistrés d'Asie du Sud-Est

Le 29 janvier, à l'initiative de Jean-Louis Dulon, rocker libournais, et de l'association Lucane Musique, un concert a été organisé à la salle du COSEC avec le concours de la Ville. Douze groupes de musique de la région et un public de près de 750 jeunes ont manifesté leur solidarité avec les victimes de la tragédie qui a frappé l'Asie du Sud. Les fonds collectés se sont ajoutés à l'aide municipale exceptionnelle de 22.000 € et ont été intégralement reversés à des associations mobilisées au profit des rescapés du Sri Lanka et des pays voisins.

Jean-Louis Dulon



La commission de restauration mise en place

Conformément à l'engagement de la municipalité, Gilbert Mitterrand et Elisabeth Sautarel ont présidé la mise en place de la commission de restauration, le 25 janvier dernier. Elle réunit les représentants des parents d'élèves de maternelles et de primaires, des enseignants, les responsables de la société Avenance, et les personnels municipaux. Cette commission est un lieu d'échanges et de concertation devant permettre à la cuisine centrale d'ajuster la quantité et la qualité des repas servis dans nos cantines scolaires ; cette instance sera également chargée d'émettre un avis sur les menus proposés. Elle se réunira une fois par trimestre.

Le « Projet social et éducatif » pour les gens du Voyage réactualisé.

La reconduction du « Projet social et éducatif » de l'aire d'accueil du Ruste a été officialisée à Libourne le 28 février dernier. Après une présentation des travaux de restructuration de l'aire, cette réunion a permis à Gilbert Mitterrand et aux représentants des institutions composant le comité de pilotage (l'Etat, le Conseil Général et l'Association Départementale des Amis des Voyageurs de la Gironde) d'évaluer les résultats obtenus depuis la mise en place de leur partenariat en 1999. Le Maire de Libourne et Gilles Savary, Député européen et Vice-Président du Conseil Général ont, exprimé, notamment, leur satisfaction face aux chiffres encourageants de scolarisation des enfants. Ils ont également manifesté le souhait de voir cette démarche s'étendre à terme à l'échelle de tout le Pays Libournais.



Remise des cartes aux jeunes électeurs

Le 12 mars 2005, une quarantaine de jeunes âgés de 18 ans étaient accueillis à l'Hôtel de Ville par le Maire et les élus du Conseil municipal. Cette première cérémonie de remise solennelle de cartes d'électeurs fut également l'occasion d'un échange sur l'histoire du suffrage universel et de nos institutions et d'un encouragement à l'exercice d'une citoyenneté active.

Ilham NAJI, benjamine du Conseil municipal

Étudiante en droit, Ilham NAJI âgée de 23 ans, a rejoint le groupe de la majorité du Conseil municipal le 24 mars. La nouvelle benjamine du conseil siège en remplacement d'Elisabeth Giordanella, démissionnaire pour raisons personnelles, et aura pour mission principale l'organisation d'ici quelques mois d'« Etats-généraux de la jeunesse Libournaise », en collaboration avec Sylvie Faurie-Verné, également conseillère municipale déléguée à la jeunesse.





La Séance du Conseil municipal est publique et ouverte à tous les Libournais. Prochains Conseils municipaux les 24 mars et 12 mai 2005 à 19h, Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville



Nous voulons une ville propre !

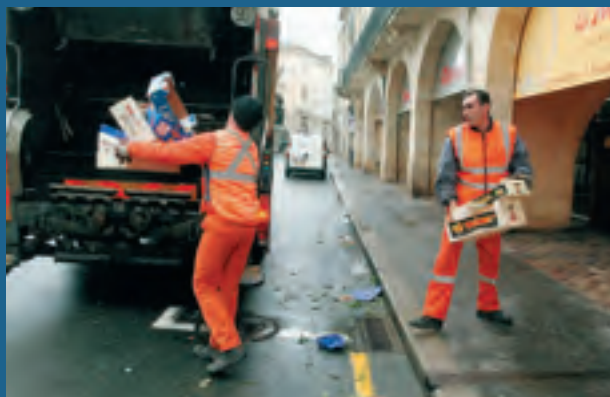
L'amélioration de la propreté de notre cadre de vie figure parmi les priorités municipales en 2005.

Après le temps de concertation qui a permis de recueillir la parole des habitants lors des réunions des 5 Conseils de quartiers, participez à la réunion de synthèse, présidée par Gilbert Mitterrand, maire de Libourne, des :

**ASSISES DE LA PROPRETE A LIBOURNE
Samedi 9 avril 2005 à partir de 9h30**

Salle des Fêtes de Libourne

Pour tout renseignement, contactez le Service d'Appui à la Démocratie participative de la Mairie
Tél. 05 57 55 33 09.



L'environnement

Une bonne qualité de l'air



Depuis 2004, la municipalité a décidé de faire évaluer la qualité de l'air sur la ville de Libourne par l'AIRAQ (Association indépendante de surveillance de la qualité de l'air en Aquitaine). Une campagne de mesure a donc eu lieu grâce à l'installation d'un laboratoire mobile sur le territoire communal qui avait pour mission de surveiller 4 polluants : l'ozone, les oxydes d'azote, les particules fines et le dioxyde de soufre. Ces analyses permettent désormais de suivre, chaque année, l'évolution de la qualité de l'air à Libourne.

Les résultats sont favorables puisque l'ensemble des mesures n'ont pas mis en évidence de dépassement de niveau d'alerte et font apparaître globalement un indice de bonne qualité de l'air sur la commune, légèrement meilleur que sur l'agglomération bordelaise.

Cependant, les mesures des oxydes d'azote et d'ozone ont révélé quelques pics de teneurs élevées dues essentiellement à la pollution automobile.

L'ensemble du rapport sur l'évaluation de la qualité de l'air à Libourne est à votre disposition et peut vous être communiqué sur simple demande auprès du :

**Service communal d'hygiène et de santé
1 rue Montesquieu- 2^e étage
Tél. 05 57 51 09 09.**



Système mobile et tubes de mesure de la pollution atmosphérique



Les effets néfastes des polluants

- **Les oxydes d'azote** : émis principalement par les voitures, ce sont des gaz irritants qui pénètrent dans les voies respiratoires. Ils peuvent entraîner des accroissements de la sensibilité aux infections des bronches chez l'enfant ou chez les asthmatiques.
- **L'ozone comme polluant** : c'est l'ozone dit troposphérique qui résulte d'une transformation chimique de certains polluants (les oxydes d'azote, notamment) sous l'effet des rayonnements ultraviolets, d'où certains « pics d'ozone » l'été. Il provoque des irritations pulmonaires et oculaires. A distinguer du "bon" ozone : l'ozone absorbant fortement les rayons ultraviolets, on parle de l'ozone stratosphérique comme étant le "bon ozone", car il nous protège, et protège plantes et animaux de radiations U.V. qui seraient mortelles.
- **Le dioxyde de soufre** : résulte de la combustion de matière fossile (charbon, fuel, gazole...). Les personnes asthmatiques y sont particulièrement sensibles. En présence d'humidité, il forme l'acide sulfurique qui contribue au phénomène des « pluies acides ».

Récupération des eaux pluviales : la Ville encourage cette démarche

L'eau est un bien précieux, même si on en dispose à volonté et en permanence dans notre région. De lourds traitements sont nécessaires pour la rendre potable et l'on peut penser que le coût de l'eau va continuer à augmenter dans les prochaines années.

Aujourd'hui la quantité d'eau utilisée par une personne varie entre 150 et 300 litres par jour.

Chacun d'entre nous peut penser à réduire sa consommation :

- préférer les douches (60 litres) aux bains (250 litres)
- réparer les fuites (10 gouttes d'eau en 1 min cela fait 5 litres en une journée).



On peut aussi penser que toute l'eau utilisée chez soi ne doit pas être nécessairement potable ; en effet, l'eau de pluie peut suffire pour le nettoyage des véhicules ou pour l'arrosage.

Comment récupérer l'eau de pluie ?

Le principe est simple : l'eau des gouttières est détournée vers une cuve qui peut être installée à l'intérieur ou à l'extérieur de l'habitation. En pratique, il faut un collecteur de préférence filtrant, une cuve bien dimensionnée et un système de trop plein vers un regard pour éviter les débordements.

La Ville de Libourne qui souhaite encourager le développement chez les particuliers de cette démarche, s'engage à aider les libournais qui feront l'acquisition d'un système de récupération des eaux pluviales. Cette aide se fera sous forme d'une subvention égale à 40% du coût total HT pour un achat plafonné à 200 € HT et sera versée sur présentation des justificatifs de dépenses et après contrôle de l'installation.



Quelle quantité d'eau peut-on récupérer ?

Pour une maison individuelle de 100m² au sol, on estime la capacité de récupération d'eau de pluie à environ 70 000 litres par an. Même pendant le mois où il pleut le moins, on peut récupérer de 30 à 40 litres par m² de toiture.

Pour plus de renseignements, contacter la Mission Energie de la Mairie au 05 57 55 33 82

Recyclage de piles usagées.

Dans le cadre de sa politique de développement durable et de respect de l'environnement, la Ville de Libourne a mis en place 6 nouveaux récupérateurs de piles usagées : place des Recollets, allées Robert Boulin (terre plein central face au lycée), place de l'épinette, avenue Clemenceau (devant le gymnase Brethous), avenue de Verdun (devant l'entrée du Stade Moueix) et avenue de la Roudet. Les piles collectées seront destinées à des filières spécialisées de traitement.

Obligations de déclaration de travaux et permis de construire

Vous avez des travaux à réaliser sur votre bâtiment ?

Avant tout commencement de travaux vous devez impérativement déposer auprès de la Mairie une demande de déclaration de travaux dans le cas de :

- Ravèlement ou modification d'une façade,
- Changement ou création de menuiseries extérieures (volets...)
- Remaniement sur votre toiture,
- Implantation d'une habitation légère provisoire,
- Construction d'une piscine,
- Implantation d'une clôture ou d'un mur de soutènement,

- Installation de capteurs solaires,
- Construction d'annexes à votre habitation...

Avant tout commencement de travaux, vous devez impérativement déposer une demande de permis de construire si vous souhaitez :

- Exécuter des travaux d'une surface supérieure à 20 m²,
- Changer la destination d'une construction (transformation de bureaux ou de garages en logements, etc.),
- Diviser une habitation en logements...

Cette liste n'est pas exhaustive. Chaque cas est unique et nécessite un entretien avec nos services.

Renseignements

Service Urbanisme-Foncier de la Mairie
Ouvert du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
et sur rendez-vous le lundi et jeudi
42, Place Abel Surchamp
Tél. : 05.57.55.33.79

Cyber-base municipale de Libourne :

Un Espace Internet & Multimédia pour tous

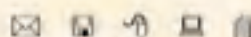


SURFEZ A LIBOURNE



Quels que soient votre âge, votre formation ou vos envies, la Cyber-base de Libourne met à votre disposition un espace équipé d'ordinateurs performants reliés en réseau, avec un accès à Internet à très haut débit.

Dans une atmosphère ludique et conviviale, la ville de Libourne vous invite à venir surfer sur le Web, vous initier aux nouvelles technologies de l'informatique et de la communication et utiliser des logiciels mis à votre disposition.



- Navigation Internet :

rechercher des informations, réaliser des démarches administratives, gérer son courrier électronique...

- Utilisation des outils de bureautique :

créer son CV, rédiger des exposés et des rapports...

- Utilisation des outils multimédia :

retoucher des photos, créer un dépliant, scanner des images ou documents, faire du montage vidéo...

- Initiation en atelier collectif :

faire ses 1^{er} pas sur un PC, sur Internet...

**La Cyber-base accueille
petits et grands,
novices ou initiés.**

Les ateliers d'initiation et de perfectionnement s'adressent à tous. Novice ou avec une certaine pratique de l'outil informatique, vous souhaitez approfondir ou compléter vos connaissances, découvrir l'ordinateur et les périphériques, sauvegarder des données, graver un cd-rom, apprendre à naviguer sur Internet, utiliser la messagerie électronique...

Les 2 premières heures sont gratuites

LIBOURNE
AVANCE

CYBER-BASE DE LIBOURNE
Médiathèque Municipale CONDORCET
Place des Récollets 33500 Libourne
Téléphone : 05 57 55 57 42
libourne@cyber-base.org
www.cyber-base.org



CIRK'ENSEMBLE, c'est que du bonheur !

Du 27 au 29 avril 2005, le Centre municipal de loisirs 6/15 ans propose aux enfants à partir de 6 ans les « journées du cirque », en collaboration avec le F.A.C. (Festivités et Actions Culturelles), la Compagnie « Les arrosés » et l'Association « Déclic Circus ».

Différentes activités seront proposées sous le chapiteau au parc de l'Epinette de Libourne. Elles seront accessibles aux enfants fréquentant le centre de loisirs 6/15 ans à cette période, ainsi qu'à ceux qui réserveront à l'avance.

Programme

- Des Ateliers découvertes d'une demi-journée animés par des intervenants titulaires du brevet d'initiateur aux arts du cirque, issus des compagnies "Les Arrosés" et "Déclic Circus" : saut à la bascule (à partir de 12 ans), jonglerie, travail au sol (pyramide, boule...), clown, magie, trapèze...

- mercredi 27 avril : spécial collégien de 10h à 12h et de 14h30 à 16h30
- jeudi 28 avril : de 10h à 12h spécial 6/7 ans, de 14h30 à 16h30 spécial 8/11 ans
- vendredi 29 avril : de 10h à 12h pour tous - Parade en ville (rendez-vous au chapiteau) et de 14h30 à 16h30 spécial 8/15 ans

Participation : 2,30 € par demi-journée

- Des animations sont prévues le jeudi 28 avril pour les enfants et leurs familles :

- De 10h à 20h, exposition en continu de cirques miniatures par M. Fernando (présentation de 15 mn sur l'épopée du cirque).
- De 18h à 20 h : Baptême du cirque pour tous (démonstrations et rencontres avec de jeunes artistes issus d'écoles du cirque).
- A 20h 30, un spectacle gratuit d'une heure et tout public intitulé "P'tite famille" (humour et fantaisie) sera proposé sous le chapiteau par la compagnie PORKENO. Il est possible de venir avec son pique-nique pour le repas du soir.

INFORMATION/INSCRIPTIONS

Dès maintenant au Pôle Enfance
- Education de la Mairie de Libourne - 12, rue Paul Bert
(du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h00)
- Téléphone : 05 57 55 33 52

Vendredi 29 et samedi 30 avril à 20h45, deux représentations du spectacle de la Compagnie "Les Arrosés" (Cabaret-cirque) seront enfin co-organisées par le F.A.C et le service Enfance de la Mairie sous le chapiteau du Parc de l'Epinette.



Pour ces deux soirées, veuillez réserver vos places auprès du F.A.C. - 46, rue Victor Hugo - 33500 Libourne
Tél. : 05 57 74 13 14
Plein tarif : 12€ C.E. : 10€ Abonnés du F.A.C. : 8€
Chômeurs et moins de 25 ans : 6€

Marianne Bocquet : Deux fois Présidente !

" En tant qu'entrepreneurs, on connaît tous des passages difficiles. Mon rôle au tribunal de commerce est de proposer conseils et appuis aux chefs d'entreprises en situation précaire, pas de les juger. "

Présidente du Tribunal de commerce, PDG des établissements Gabart-Laval, exploitation viticole et négoce en vins, Marianne Bocquet revendique un seul pouvoir : celui d'être à l'écoute des entreprises en difficulté. La sienne va bien, merci.

Sourire spontané, regard turquoise, la petite silhouette féminine et énergique affirme son sens de l'accueil et une disposition manifeste pour la parole directe.

Elue depuis 2004 à la tête d'une équipe de treize magistrats issus du monde des affaires, du commerce ou de l'artisanat, Marianne Bocquet définit son mandat comme une mission de service, qu'elle exerce à titre bénévole.

Pour la Présidente, écoute et dialogue préparent à toute recherche de solutions, et instaurent un rapport de confiance et de collaboration permettant dans 70% des cas de redresser la barre.

Femme de communication au plus près des réalités sociales et humaines des personnes à qui elle propose l'aide de leurs pairs, elle se montre également femme de terrain.

La Présidente, directrice générale des établisse-

ments Gabart-Laval, peut en effet se prévaloir de son expérience personnelle au sein d'une exploitation viticole et de négoce en vins, tenue par sa famille libournaise depuis quatre générations.

Aujourd'hui, c'est elle qui dirige l'entreprise de 25 personnes, dotée de 25 000 clients essentiellement basés dans le quart Nord-Ouest de la France, mais aussi à l'étranger.

Décidément vouée à des fonctions souvent réservées aux hommes, elle s'y affirme parfaitement à l'aise. Comme un poisson dans l'eau ! "C'est un animal que j'affectionne particulièrement, pour sa fluidité, son appartenance au collectif, son aspect à la fois fort et fragile et... sa saveur !" confie la gastronome raffinée au caractère aussi souple que mordant, adepte des relations solides et solidaires, née précisément sous le signe des Poissons.



Une battante qui privilégie les valeurs humaines

"Je peux devenir très combative pour défendre une cause qui me tient à cœur" confirme-t-elle avec un sourire dénué de tout autoritarisme. Depuis longtemps, Marianne Bocquet cultive le paradoxe et l'excellence. Très jeune, elle pratique la voile de haut niveau, seule dans un milieu masculin où elle trouve déjà naturellement sa place.

Les régates par tous les temps sur la Dordogne et l'esprit de compétition lui forgent un tempérament volontaire et lui

donnent le goût des sensations saines, le piano qu'elle pratique depuis l'âge de cinq ans lui enseigne la discipline d'un art exigeant, les études (bac à 16 ans puis licence de droit des affaires à 20 ans) lui apportent toutes satisfactions. "Mais le meilleur des enseignements m'a été donné par une structure familiale très forte, d'origine terrienne, qui a su évoluer en préservant l'aspect humain, la consensualité, la complémentarité de chacun."

L'heureuse PDG travaille aux côtés de son mari, épaulée également par son fils de 25 ans récemment chargé du secteur export. Mère de famille comblée, elle a également une fille aînée de 27 ans directrice de

banque, une "petite dernière" de 17 ans à qui elle se consacre encore quotidiennement. Marianne Bocquet parvient à tout concilier mais définit ses priorités sans hésiter : "Dans la vie, il y a des choses importantes et des choses essentielles."

Elle se réclame avec admiration de sa grand-mère paternelle "Angèle Gabart, 97 ans, encore très active, coquette, moderne, une femme de fer avec beaucoup d'humanité, le pilier moral de la famille", un modèle auquel se référer.

Mais Madame la Présidente n'aime pas beaucoup parler d'elle, préférant revenir à son rôle au sein d'une équipe, qu'elle soit familiale, professionnelle ou juridique.

Derrière cette réserve percent pourtant un bel appétit de la vie, une passion pour la musique baroque, le goût des voyages authentiques, une attirance pour l'Egypte antique, une prédilection pour la littérature qui touche l'esprit et le cœur (Eric-Emmanuel Schmitt ou Fabienne Verdier et sa "Passagère du silence" sont des auteurs qu'elle fréquente avec plaisir).

Cheveux châtons courts discrètement méchés, tailleur classique et bijoux contemporains, par instants un petit air de Nathalie Baye en version sage ! La première magistrate du Tribunal de commerce exprime la douceur et la puissance.

Avec le sourire, toujours.

Le Tribunal de commerce : une instance de proximité à taille humaine

L'idée de soumettre les procès commerciaux à une juridiction spéciale et à une procédure rapide est certainement très ancienne. En France, c'est Louis XI qui le premier a accordé à certains marchands le privilège d'être jugés par leurs pairs au cours de certaines foires.

Autrefois cette institution était composée d'un président "juge des marchands" et de magistrats appelés "consuls des marchands". D'où l'expression de "juges consuls" encore usitée pour désigner les commerçants bénévoles qui prêtent serment et sont élus pour deux ou quatre ans par d'autres commerçants.

Ils ont la compétence d'entendre et de trancher les litiges entre les entreprises, et de régler leurs défaillances (prévention, redressement, liquidation judiciaire).

Au Tribunal de commerce de Libourne, sous l'égide de Marianne Bocquet l'accent est mis essentiellement sur la prévention et l'accompagnement face aux difficultés économiques des entrepreneurs. "Les chefs d'entreprise viennent vers nous, nous travaillons en équipe pour résoudre leurs problèmes, je ne joue pas au shérif", insiste la Présidente.

La réforme engagée depuis une dizaine d'années visant à limiter les petits tribunaux pourrait rattacher le Tribunal de commerce de Blaye à celui de Libourne.



"Nous traitons actuellement 450 dossiers par an, mais nous avons la faculté d'en gérer 800. Le barreau de Libourne ne cesse d'augmenter, nous possédons un pôle juridique et une logique d'activité économique qui nous permettrait d'accueillir le Tribunal de commerce de Blaye."

Un Livre blanc avait été élaboré en ce sens en 2001 par l'ensemble des partenaires locaux (le Tribunal de Commerce, la CCI, les avocats du barreau, la Ville de Libourne, la Ville de Blaye...). Aujourd'hui, il semble malheureusement qu'un risque existe d'une concentration du ressort de Tribunal de Blaye avec celui de Bordeaux, fragilisant du même coup la pérennité à terme du Tribunal de Commerce de Libourne. La décision appartient désormais à la chancellerie, elle devrait être prise dans les mois à venir.

MEILLEUR QUAND LE PRODUCTEUR NE BOIT PAS LA TASSE

Avec le label Max Havelaar, découvrez le premier thé garanti en respect des droits du travail.

Le label Max Havelaar, c'est aussi du chocolat, des bananes, du café, du miel, du riz, du sucre, des jus de fruits dans vos magasins habituels.

www.maxhavelaarfrance.org

La Ville de Libourne est une des premières communes de France à s'engager dans la promotion du commerce équitable et à ne consommer que du café labellisé « Max Havelaar »



Max Havelaar
la garantie
commerce
équitable

Association Max Havelaar, loi 1901, Carreaux d'Intérêt Général 2003



MACIF



CUISINE.TV



Espaces verts et fleurissement de la ville : Libourne couleur printemps !

"Savons-nous ce que serait une humanité qui ne connaîtrait pas la fleur?" s'interrogeait l'écrivain Maeterlinck au siècle dernier.

Aujourd'hui, la plupart d'entre nous ont pris conscience de ce qui nous lie à la nature : nous constatons d'une façon cruciale à quel point nous avons besoin de plantes et d'arbres dans nos vies.

Le végétal est un patrimoine collectif précieux aussi bien pour la biodiversité indispensable à l'existence de la planète que pour les bénéfices humains qu'il nous offre : sentiment d'appartenance à la terre, retrouver "nos racines", contact enrichissant avec les beautés de la nature, effets régénérants, absorption du stress, élément essentiel à la qualité du cadre de vie...

Cette prise de conscience écologique entraîne des comportements nouveaux de respect, de préservation, de développement de la végétation.



Depuis longtemps déjà, la municipalité de Libourne considère les jardins publics, les espaces verts et le fleurissement de la Ville comme une mission majeure : une volonté politique destinée non seulement à l'embellissement de la commune mais aussi au bien-être de ses habitants.

La Mairie consacre à l'aménagement paysagé un investissement annuel de 400 000 €, et 217 000 € au fonctionnement du service Environnement.



Tout au long de l'année, les spécialistes municipaux se chargent de planter et d'entretenir les parcs, squares, jardinières, plates-bandes, ronds-points fleuris et espaces naturels de l'agglomération.

La végétation est une véritable source de bienfaits, à plus forte raison pour ceux qui vivent en milieu urbain.

A la saison-reine pour les plantes et les fleurs, les Libournais vont pouvoir admirer leur ville aux couleurs du printemps !

Les grands sites verts

Libourne est dotée de 20 hectares d'espaces verts urbains : une multitude d'espèces s'y développent, certains sites abritent des essences remarquables.

Acheté par la Ville à des religieuses en 1905, le parc de l'Epinette mérite une promenade attentive : une grande diversité d'arbres y poussent, dont 67 variétés sont identifiées et commentées à l'aide de petits panneaux explicatifs.

On prendra le temps de découvrir l'oranger des osages, originaire du Sud-Est des Etats-Unis, dont le bois dur et résistant servait aux Indiens à confectionner leurs arcs.

On peut y observer aussi le fameux ginkgo biloba, souvent planté autour des temples en Chine et au Japon, appelé également l'Arbre aux quarante écus parce que les premiers exemplaires

introduits en 1754 auraient été payés à ce prix. A dénombrer, entre autres curiosités végétales, les 14 cyprès chauves ou cyprès de la Louisiane, recommandés pour la décoration en bordure de pièces d'eau.

La balade en amateur averti ou en famille se prolonge sur 2 hectares proches du centre-ville. Au cœur du jardin du Poilu, la décoration de chrysanthèmes qui orne le Monument aux morts s'est vue attribuer en 1995 le 5^e prix du fleurissement d'automne par le Comité Régional du Tourisme.

Le square du 15^e Dragon (face à la caserne) agrémenté d'un kiosque autour duquel sont

disposés massifs et plate-bandes de couleurs offre l'ambiance typique du jardin public. On y admire pas moins de 33 essences différentes d'arbres, dont certains ornementaux tels le magnolia, l'arbre de Judée, le tulipier.

Sur la place Jean Moulin, les 5000 à 6000 plantes à massifs qui ornent le lieu sont renouvelées à chaque saison.

Les promenades des quais sont elles aussi traitées en espace vert d'accompagnement, grâce aux bandes fleuries qui les décorent tout au long de l'année.



Des spécialistes municipaux au service du végétal

Pour fournir de quoi fleurir et planter tous ses espaces verts, la Ville de Libourne cultive elle-même ses plantations, sous serre ou en pépinière. A cette production s'ajoutent la conservation et l'entretien du patrimoine végétal déjà existant.

Les 31 agents du Service Environnement de la Ville sont horticulteurs, paysagistes, ouvriers spécialisés, apprentis à la main verte.

Spécialistes de la culture sous abri, professionnels de la faune et de la flore naturelles ou affectés à l'entretien des parcs et jardins urbains, ils exercent leurs compétences dans tous les espaces verts publics comme dans les serres municipales.

Ainsi sont cultivées 40 000 plantes d'hiver (bisannuelles telles que pensées, pâquerettes, myosotis, primevères), 60 000 plantes d'été (plantes à massifs, bégonias, sauges, zinnias, œillets d'Inde...).

Les 60 ha de la Zone d'Intérêt Ecologique Faunique et Floristique abritent une pépinière de 3000 arbres (500 arbres plantés chaque année depuis 2000), destinés à recréer les prairies bocagères des Dagueys et à embellir la commune.

En matière d'entretien, 680 arbres avec un port naturel (non taillés) sont nettoyés tous les 5 à 10 ans, 520 arbres taillés tous les 2 ou 3 ans suivant le site.

Les massifs fleuris représentent 3000 m², le nombre de jardinières suspendues et au sol s'élève cette année à 487, 3000 chrysanthèmes sont produits à la Toussaint, 4000 géraniums-lierre par an et 2000 fleurs mises en potée, d'autres en cônes ou en cascades.

A ce nombre impressionnant de végétaux s'ajoutent des espaces naturels à conserver (fauchage, préservation de la faune et de la flore implantées) nécessitant des compétences forestières, aquacoles ou cynégétiques, ainsi que 21 km de fossés, 5,7 km de berges et 2,5 km de sentiers piétonniers à entretenir. Sans oublier la mission pédagogique des spécialistes municipaux de l'environnement qui proposent des animations auprès des scolaires et des visites de sites.



Plan du futur Square Robin

Le square de la maison Robin

En harmonie avec la superbe bâtisse en pierre léguée à la Ville en 1949, le jardin qui la prolonge est en cours de réaménagement dans un esprit de culture et d'esthétisme.

Ce bâtiment s'ouvrira sur ce petit jardin à la française aux lignes symétriques, agrémenté de pavés élégants, conçu pour recevoir et mettre en valeur quelques sculptures.

Les travaux - préparation du sol, engazonnement, plantation de végétaux - ont été d'importance pour redonner vie à cet espace vert de centre-ville très dégradé : 16 700 € pour le végétal, complétés par 23 000 € de mobilier urbain de style (grilles en fer forgé bleu Libourne, portail à l'ancienne).

Son aménagement a été réalisé en réponse au souhait exprimé par les habitants et les membres du Conseil de quartier centre, d'avoir un espace vert de proximité : le square protégé par une clôture sera accessible à tous en journée, et fermé le soir pour préserver la beauté du lieu.

Ce petit havre de paix de 300 m² sera ouvert au public aux premiers rayons du mois de mai.

Respect de l'environnement et qualités irremplaçables des plantes

Une bonne connaissance du milieu et l'utilisation de traitements non toxiques permettent de préserver la végétation indispensable à la vie en ville. D'autant plus qu'elle est elle-même une source de dépollution urbaine et de plaisir pour tous.

Le saviez-vous? Un seul hêtre adulte produit environ 7000 litres d'oxygène par jour, soit la quantité nécessaire à 50 personnes! Le végétal transforme la chlorophylle en énergie, restitue l'oxygène vital mais peut aussi fixer la pollution. Par exemple, les ormes, les charmes, les savonniers absorbent les poussières urbaines qui se collent sur leurs feuilles. Celles-ci servent de filtre jusqu'à ce qu'elles soient rincées par les eaux de pluie évacuées ensuite dans le réseau. Ce type d'arbre résiste bien aux agressions citadines et n'en souffre pas. Il est prouvé aussi que l'aspect reposant et esthétique de la végétation influe directement sur l'état psychique du cerveau humain, induisant biologiquement des améliorations de l'humeur et de la santé. Qui plus est, les lieux de retour à la nature situés en pleine ville offrent des espaces de tranquillité et de silence, ou d'activité physique et de jeux pour les enfants : la végétation est alors un anti-stress puissant. Ses qualités ornementales sont également appréciables : le service Environnement

de la Ville met d'ailleurs à la disposition des associations libournaises et de la Communauté de communes un choix de 2000 plantes vertes et d'extérieur. Elles sont prêtées pour parfaire la décoration lors de manifestations d'intérêt public, à titre de contribution au milieu culturel et associatif.

Méthodes naturelles : aussi efficaces et non destructives

Dans les espaces verts de Libourne, très peu de traitements horticoles sont appliqués. Les platanes doivent être traités tous les 2 ou 3 ans contre des champignons et contre "le tigre du platane", parasite qui sévit dans tout le Sud-Ouest de la France - un envahissement dû au réchauffement de la planète. Le désherbage est effectué trois fois par an avec des produits hors toxicologie (nécessitant des interventions plus fréquentes mais moins polluants), il est pratiqué de sorte que les composants descendent le moins possible dans la nappe phréatique.

Quelques engrais à libération lente sont utilisés deux fois par an, permettant à la plante de se servir au fur et à mesure de ses besoins contrairement aux engrais agricoles nitrates qui se déversent directement dans le sous-sol.

Dans les serres municipales est pratiquée pour la troisième année "la lutte intégrée".

Elle consiste à éradiquer les parasites - aleurodes, thrips ou cochenilles - en important sur la plante infestée d'autres insectes qui en font leur régal : ainsi, la coccinelle est un moyen naturel et très efficace de supprimer les pucerons.

Cette technique est préconisée aussi en campagne préventive : de petites plaques adhésives posées sur la plante permettent de déterminer si un traitement en lutte intégrée est nécessaire et à quel rythme. Lorsqu'une attaque trop virulente d'insectes exige l'application de produits traditionnels, ceux-ci sont toujours homologués et utilisés par des spécialistes agréés.

Concours Ville fleurie



Depuis une quarantaine d'années, Libourne est reconnue pour son fleurissement. En 1995, elle a obtenu une Troisième fleur, prix attribué par le label "Villes et villages fleuris". Pour 2005, cette distinction lui est d'ores et déjà acquise.

Tous les ans, Libourne s'inscrit au concours "Ville fleurie", une véritable tradition appréciée aussi bien par les élus que par le grand public.

En 1991, la bastide portuaire obtenait sa Première fleur suivie de la deuxième dès 1992 (prix décerné au niveau départemental), avant de se voir attribuer une Troisième fleur en 1995 (prix régional).

Depuis, elle participe tous les ans en tant que ville "hors concours" dans cette catégorie, la qualité de son fleurissement et de ses réalisations végétales lui assurant d'office ses trois fleurs. L'objectif suivant est de se présenter à la sélection nationale pouvant accorder une Quatrième fleur, la plus haute récompense. Le cadre végétal de la commune (arbres, arbustes et fleurissement) représente 55% de la note finale décernée par un jury de professionnels et de personnalités, son cadre de vie (respect de l'environnement, embellissement des bâtiments, actions d'animation, niveau de participation des habitants

au fleurissement) compte pour 45%.

Au niveau local, il existe aussi un concours "Amélioration du cadre de la ville", destiné aux habitants : un jury communal évalue le fleurissement des façades, des balcons et des jardins visibles de la rue. Environ 150 participants s'y présentent chaque année, une coupe et des bons d'achat sont remis à trois lauréats. Les inscriptions sont à effectuer à la Mairie à partir du mois de mai.



Gilbert Mitterrand et Joël Rousset, adjoint à l'aménagement urbain et à l'environnement lors de la remise des récompenses des maisons fleuries

Aménagements paysagés et réalisations horticoles en 2005

Des ronds-points qui ont du sens, des jardinières aériennes en centre-ville, des fleurs devant les écoles et de nouveaux sentiers de randonnée!



En entrée de ville, l'aménagement des giratoires est conçu pour illustrer les points forts de la commune. Chaque rond-point desservant l'agglomération décline un, deux ou les trois éléments identitaires du Libournais : l'eau, la pierre, le vin.

Le giratoire de la RN89 (route de Périgueux), réalisé sur le thème aquatique, met en valeur un carrel emblématique.

Celui de la route de Castillon s'inspire du vignoble et intègre une allée de château.

Toujours sur la même voie, à hauteur de l'Ecole élémentaire de Carré, l'importance de l'eau est symbolisée par une fontaine.

En 2006, le futur giratoire vers Saint-Emilion évoquera les tonneaux et les gabares.

Les compositions florales et la disposition des couleurs sur ces ronds-points apportent des touches de créativité supplémentaires.

Côté espace piétonnier, le mobilier urbain et le fleurissement de la rue Gambetta sont repensés afin de dégager l'horizon et de mettre en valeur la perspective menant au Carmel.

L'entrée de toutes les écoles sera égayée par des jardinières sur rambardes et au sol, la clôture paysagère de l'Ecole élémentaire de Carré sera refaite sous forme d'espace vert et plantes grimpantes. Le fleurissement de la façade de la Médiathèque, de la place des Récollets ainsi que l'embellissement végétal du centre de la place Princeteau sont également prévus cette année. Pour les amateurs de marche, de nouveaux sentiers de randonnée départementale seront praticables à la fin du premier semestre 2005 : départ au nord de Libourne (à hauteur des Billaux) pour longer le lac des Dagueys jusqu'aux quais, rejoindre la presqu'île de Condat et tourner en direction de Saint-Emilion. Une promenade d'environ 15 km qui comprendra aussi un départ vers Pomerol.

Le Prince noir et



Gisant du Prince Noir dans la Cathédrale de Canterbury

En 1337, la bastide de Libourne a 67 ans. A la mort, sans descendance, de Charles IV, troisième fils de Philippe le Bel et dernier des Capétiens, Edouard III, duc d'Aquitaine, roi d'Angleterre et lui-même petit fils de Philippe le Bel, revendique le trône de France. C'est le début de la guerre de 100 ans.

Après avoir gagné les batailles de Crécy et repris Calais, c'est Edouard, le Prince de Galles, appelé Prince Noir en raison de la couleur de son armure, qui continue l'offensive en Aquitaine et gagne la bataille de Poitiers où il capture, en 1356, le roi de France Jean II le Bon.

Edouard, Prince de Galles, fils aîné de Edouard III, est né à Woodstock le 15 juin 1330. Il séjourne fréquemment au château de Condat, à proximité de Libourne, car ce château est une possession personnelle des ducs d'Aquitaine.

Il est l'une des résidences principales de sa femme, la princesse de Galles, qui préfère les bords de Dordogne au palais de l'Ombrière de Bordeaux, siège du gouvernement de la principauté qu'est devenue l'Aquitaine.

Après deux chevauchées guerrières en 1355 et en 1356, le Prince Noir avait reconquis son Duché d'Aquitaine tel qu'il était au temps d'Aliénor (de Poitiers à Limoges et Montauban).

Au même moment, en Espagne, la couronne du jeune roi de Castille, Pierre dit « le justicier » est revendiquée par ses frères bâtards. Après en avoir fait assassiner deux, Pierre 1^{er}, devenu Pierre le Cruel, s'affronte à son dernier demi frère, Henri de Trastamare (également appelé Henri le Magnifique).

Aidé par Du Guesclin, - dépêché en Espagne par Charles V pour débarrasser le royaume de France des « grandes compagnies » composées de soudards et de pillards - Henri de Trastamare réussit à prendre le trône de Castille.

Pierre le Cruel, vaincu, s'embarque à La Corogne pour venir en Aquitaine demander l'aide du Prince Noir.

Le Traité de Libourne

Le 23 septembre 1366, un traité est signé à Libourne entre Le Prince Noir et Pierre le Cruel. Dans le Traité de Libourne, le Prince Noir et Charles le Mauvais, Roi de Navarre, apportent une aide militaire et financière à Pierre le Cruel. Ce dernier s'engage, une fois son trône retrouvé, à dédommager ses alliés de leurs frais engagés dans cette guerre et à leur céder quelques territoires.

Pierre le Cruel laissa même ses 3 filles comme caution, en résidence à Saint Emilion. Il remit également au Prince Noir un gros rubis qui orne toujours la couronne impériale des rois d'Angleterre et qui est visible dans le trésor de la couronne de la Tour de Londres. Nous verrons que ce rubis est l'unique bénéfice que retirera le Prince Noir de ce Traité de Libourne...

Au printemps, car, en ce temps-là, la guerre était un « loisir » saisonnier, les troupes du Prince Noir franchissent les Pyrénées à Ronceveau, et le samedi 3 avril 1367, entre Najera et Navarette, à côté de Logrono, l'armée de Henri de Trastamare et de Du Guesclin est vaincue par celle du Prince de Galles. **Il s'agit des premiers « échanges » entre les villes de Libourne et de Logroño... Des échanges devenus pacifiques aujourd'hui entre ces deux villes jumelées !**



Portrait du Prince Noir

le Traité de Libourne

Il était une fois...
Libourne

Du Guesclin, prisonnier du Prince Noir à Condat

Du Guesclin est fait prisonnier par Jean de Grailly, Captal de Buch, et amené en captivité au Château de Condat. Il est probable qu'entre chevaliers et gentilshommes de bonne compagnie, cette captivité ait été fort civile. Peut-être Du Guesclin dînait-il à la table du Prince? Il est agréable de l'imaginer...

C'est la deuxième fois que Du Guesclin est prisonnier du Prince Noir. Cinq ans plus tôt, le Roi de France avait payé une rançon de 100.000 livres (40.000 florins) pour obtenir sa libération.

Cette fois-ci, Du Guesclin fixera lui-même le montant de sa rançon pour quitter le château de Condat : 60.000 florins d'or. Une somme énorme, supérieure à celle du roi.

Devant l'air stupéfait du Prince de Galles, Du Guesclin ajoutera : « Le roi de France paiera cette rançon, et s'il ne le peut pas, toutes les femmes de France sachant tisser, s'useront les doigts sur leur ouvrage jusqu'à ce que la somme soit réunie ». La rançon fut effectivement payée par le roi aidé du pape et de quelques seigneurs bretons.

Une armée à payer

En Espagne, Pierre le Cruel ayant retrouvé son trône se livre à une épuration sanglante. Cette attitude révolte le chevalier qu'était le Prince Noir et crée une discorde entre les deux hommes. Pierre le Cruel, n'honora pas ses



Les pillages des « Grandes Compagnies »

engagements signés à Libourne et le Prince Noir se trouva en difficulté financière, avec une armée qu'il fallait payer.

Pour sortir de cette situation, après être rentré malade d'Espagne, il réunit les « Etats d'Aquitaine » à Saint Emilion le 16 octobre 1367. Il remercie ses vassaux de l'avoir aidé dans cette guerre et leur donne un acompte en attendant de leur verser le reste des sommes dues pour cette campagne militaire.

Pour ce faire, il institua un nouvel impôt, appelé la « fouage », car chaque « feu » était assujéti à une redevance de 10 sous. Ce nouvel impôt fut refusé par les seigneurs d'Armagnac et d'Albret, qui commencèrent à comploter contre le Prince Noir, avec l'appui du Roi de France.

En 1368, la guerre était de nouveau déclarée entre le Prince Noir et le Roi de France

Bordeaux en 1367 qui succèdera à Edouard III sous le nom de Richard II.

En 1377, Du Guesclin prit la ville de Libourne et rasa le Château de Condat où il avait été captif dix ans plus tôt. La tradition veut qu'il ait volontairement épargné la chapelle de Condat.

Les restes ruinés de ce Château furent définitivement détruits en 1453 après la Bataille de Castillon qui apporta définitivement l'Aquitaine à la couronne de France.

La bataille de Poitiers



Article réalisé avec le concours
de la Société Historique et
Archéologique de Libourne
Contact : Christian Martin
05.57.74.01.31

Mais où était donc le château de Condat ?

Le château de Condat, possession des Ducs d'Aquitaine, est antérieur à la création de la bastide de Libourne.

En 1895, M. de Séguin, propriétaire du domaine du Caillou, et M. Rocherol, entrepreneur, découvrirent des restes de murs dans le parc de la propriété située face à la chapelle de Condat. Des murs de forme circulaire évoquèrent les vestiges de deux tours; ce qui permit de penser que les restes du château avaient été retrouvés. Ces maçonneries furent remises au jour par les allemands en 1940, lors de l'aménagement d'un tennis.

En 2001, une prospection archéologique réalisée par Christian Martin, permis d'identifier ces substructions comme les restes d'un établissement gallo-romain antique, et non comme ceux d'un château médiéval.

La topographie des lieux nous amène donc à localiser le château de Condat au Nord de la Chapelle, à « la Capelle », à proximité de l'ancienne école.



Edouard III (à gauche) et son fils, le Prince Noir.



« Le goût de l'exotisme »

Avril

Hommage à l'artiste émailleur libournais

J.A. Gibouin (1828-1921)

Chapelle du Carmel

« Libourne, une ville en scène »

« Il était une fois le théâtre »

Jusqu'au 3 Juin

Médiathèque Condorcet

Conférence inter âges

« Questions pour un astro champion »

Mercredi 20 avril

15H Résidence de Personnes

Agées du Carmel

Centre Communal d'action

sociale

Conférence inter-âges

Marguerite STAHL

Conservateur des Musées

pour un commentaire de tableau

Mercredi 11 mai

15H Résidence de Personnes

Agées du Jardin

Centre Communal d'action sociale

Spectacles & concerts

« The London community gospel choir »

Vendredi 8 avril

20H45 Eglise

St Jean

Festivités

Actions

Culturelles



Spectacle jeune public Le Théâtre des Tafurs

« Lettre du géant à l'Enfant qui passe »

Mardi 12 avril

14H30 Médiathèque Condorcet

Mercredi 13 avril

- Spectacle jeune public

« La Belle au bois dormant »

à 10H et 16H salle de conférence de l'Hôpital Garderose

Festivités actions culturelles en partenariat

avec l'Enfance de l'Art de Création

et la Caisse d'Épargne Aquitaine

- Atelier théâtre pour les 8-12 ans

de 14H30 à 16H médiathèque Condorcet

Association Atelier théâtre

et Commission Loisirs du CME



« Les bacchantes » d'Euripe

Mardi 19 avril

18H médiathèque Condorcet

- 30 ans de musique

Ensemble Choral de Libourne

21h Église St Jean

« Rouge Cœur » par la Cie « l'Aurore »

Jeudi 21 avril

19H salle de conférence Médiathèque

Condorcet

« Cabaret Cirque » Cie « Les Arrosés »

Vendredi 29 et samedi 30 avril

20H45 Parc de l'Épinette

IDDAC Festivités Actions Culturelles

et Centre municipal de loisirs 6/15 ans

« ohé ! La Compagnie » « Etre Ange »

Vendredi 6 mai

20H45 salle des Charruads

Festivités Actions Culturelles

« Petits contes Pluriels »

Le théâtre de job

Mardi 10 Mai

10H Médiathèque Condorcet

Spectacle jeune public pour les 6-10 ans

« Orchestre National de Bordeaux Aquitaine »

Jeudi 12 Mai

20H45 Manège du Quartier Lamarque

Place Joffre

« L'Univers d'Elsa, la création d'un monde »

Mercredi 18 Mai

à 10H et 16H salle de conférence de

l'hôpital Garderose

Festivités Actions Culturelles en partenariat

avec l'Enfance de l'Art de création

et la Caisse d'Épargne Aquitaine Nord

- Visite de l'exposition illustrée

d'extraits de pièces classiques

à 15H Médiathèque Condorcet

Rencontre avec Michel SUFFRAN, écrivain

Vendredi 20 Mai

18H Médiathèque Condorcet

Présentation de MC2 A

Travail autour de 2 pièces :

« Histoires de soldats » de K. Kwolulé

« Histoire du soldat » de Stravinsky

Mardi 24 Mai

10H30 Médiathèque Condorcet

Vendredi 27 mai

- « Je me souviens de mon père »

mis en scène par Philippe Rousseau

14H30 Médiathèque Condorcet

- Visite de l'exposition illustrée

d'extraits de pièces classiques

18H

Concert des collèges du Libournais Association Bozelle n°1

Mardi 31 Mai

20H00 Gymnase Jean Mamère

Manifestations

Thé Dansant

Jeudi 7 avril

14H Salle des Fêtes



Foire à la Brocante

Samedi 9 avril

Toute la journée Place Abel Surchamp

Cérémonie Journée Nationale de la Déportation

Dimanche 24 avril

11H Place Jean Moulin

Résidence d'artistes - création arts de la rue

Du 25 avril au 7 mai

Salle des Charruads

Cérémonie 60^{ème} anniversaire

victoire du 8 Mai 1945

Dimanche 8 mai

11H Monument aux Morts

Jeudi 12 Mai

- **Thé dansant**

14H Salle des Fêtes

- **Séance du Conseil Municipal**

19H Hôtel de Ville

Foire à la Brocante

Samedi 14 Mai

Toute la journée Place Abel Surchamp

VINOPLURIELLE

Union de la Sommellerie Française

et « La France du Vin en Fête »

Samedi 14, dimanche 15

et Lundi 16 Mai

Rallye bus 2005

Libus Libourne

Jeudi 19 Mai

8H30-12H/14H-15H30 Piscine

Municipale

6^e Foire biologique, artisanale

et traditionnelle

Mieux vivre à Libourne

Dimanche 22 mai

9h-19h Place Decazes

Sport

Tournoi national annuel de badminton

Samedi 2 et dimanche 3 avril

7H-20H Gymnases Jean Mamère et

Henry Brethous

Tournoi départemental de Tennis

de table jeunes et féminines

Samedi 9 et dimanche 10 avril

Gymnase Jean Mamère

Compétition amicale de natation

Dimanche 10 avril

13H20 Piscine municipale

Compétition amicale de natation

Mardi 12 avril

13H20 Piscine Municipale

Tournoi de jeunes de rugby

Samedi 23 avril

7H30-22H Stades R. Boulin et Plince

« A la rencontre du mascaret »

Jeudi 5, vendredi 6 et samedi 7 mai

Descente de la Vézère et de la Dordogne

Qualification pour les Championnats de France de Tir à l'arc

Dimanche 8 Mai

Stade J.A. Moueix

Coupe de Gironde d'athlétisme

IME St Emilion/Comité Sport Adapté

Mercredi 18 Mai

8H-17H Stade Robert Boulin

Meeting des grands vins

Samedi 21 et dimanche 22 Mai

Piscine municipale

Triathlon écoles catholiques

secteur libournais

Mardi 24 Mai

8H-17H Stade Robert Boulin

Régates internationales d'Aviron

Samedi 28 et dimanche 29 Mai

Plan d'eau des Dagueys



Vie citoyenne

Collecte de sang

Vendredi 15 avril

9H30-12H30 Salle de réunions Hôtel

de Ville

Samedi 16 avril

16H-19H Salle du Verdet



Référendum sur la Constitution européenne

Dimanche 29 mai

Expression des élus de l'opposition

Les voies de Dieu sont impénétrables celles de la communication municipale aussi.

Même si lancer une information en plein Conseil municipal de décembre sur un éventuel projet sportif, indépendamment de l'ordre du jour dudit conseil, peut s'apparenter à de la communication, il n'en reste pas moins déconcertant pour des élus, certes de l'opposition, de découvrir le détail dudit projet en 7 points ainsi que l'existence d'un document de 40 pages définissant le cadre de la future organisation du service municipal des sports par la voie des médias. Cela s'apparente à de la communication indirecte.

Mis à part la démarche cohérente visant à regrouper les 45 associations sportives subventionnées par la municipalité, la lecture des 7 points du programme nous amène à poser un certain nombre de questions et de commentaires tant sur le fond que sur la forme. Nous notons que la communication peut avoir plusieurs vitesses, et être, par exemple, à retardement et très discrète sur les motivations de la décision unilatérale de la municipalité de rompre son partenariat avec l'ASL Omnisport. Il faut dire que le motif de délit d'opinion politique n'est pas très flatteur pour une municipalité si à cheval sur le respect de la démocratie.

Elle peut aussi évoluer, d'abord un projet d'Office Municipal des Sports, puis maintenant un Service Municipal des sports aux compétences multiples tant dans l'urbanisme, le social, le tourisme, la petite enfance, le scolaire... Mais qu'en pensent les responsables des services habituellement concernés. Dans le nouvel organigramme des responsables de la mairie il n'apparaît pourtant pas que le service des sports chapeaute les autres services. Il est des déclarations d'intention qui frisent le commandement, le service des sports a-t-il l'intention de régenter les dirigeants, entraîneurs et autres nombreux bénévoles qui encadrent les 45 clubs sportifs de Libourne comme le laisse à penser le fameux "contrat d'objectifs" que devront souscrire les clubs. Et si le contrat d'objectif n'est pas respecté qu'elle sera la sanction? N'y a-t-il pas danger de démobilitation des bénévoles.

L'information est par contre moins précise sur les modalités de la subvention et le principe du calcul du montant de la subvention aux clubs sportifs. Si la saison 2004-2005 ne voit pas de changement dans les subventions versées, qui sont calquées sur l'année précédente, plusieurs points restent cependant à éclaircir. Pour recevoir une subvention il faut que le club sportif soit constitué en association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901. Or aujourd'hui l'ASL Omnisport cesse d'être l'association habilitée pour gérer les subventions sportives de ses 21 clubs qui dans la majorité des cas ne sont que des sections de l'ASL pas des associations au sens strict du terme. Comment recevront-ils leur subvention?

Même questionnement sur le calcul du montant de la subvention versée. La promesse que le barème utilisé sera celui employé par l'ASL Omnisport nous laisse sceptique. La réalité montre que s'il était appliqué aux clubs qui ne sont pas dans l'Omnisport certains verraient leur subvention diminuer drastiquement. Y aura-t-il un nouveau barème? Si oui l'autisme de règle quand il s'agit d'obtenir communication du nombre d'adhérents par club laisse à craindre qu'il en soit de même pour les futurs critères.

Et quid des clubs sportifs où l'amateurisme et le professionnalisme se côtoient. Ne serait-il pas plus sain de dissocier les 2 activités. Et d'introduire pour les clubs sportifs professionnels des critères indépendants.

Des locaux à la GIP, quelle merveilleuse promesse, mais maintenant qu'ils sont occupés par le service de l'éducation et le pays du Libournais est-ce bien raisonnable de tout bouleverser d'autant qu'il y a déjà des locaux au dessus de la salle des fêtes. C'est vrai ils sont occupés par une association bénévole qui jusqu'à ces dernières périodes électorales a toujours été reconnue pour assurer avec sérieux des tâches d'intérêt général, l'ASL omnisport pour ne pas la citer. A ce jour, il est prévu de créer 4 postes salariés pour assurer ce qui était sa mission dans le nouveau service des sports.

Ce qui nous amène à la question de la budgétisation du projet. Mais là, nous sommes sur de la communication confidentielle, seuls les initiés savent... à moins qu'elle soit de type improvisée. Ce ne sera pas un scoop de dire que nous appréhendons le coût élevé d'un projet qui dans ses grandes lignes reprend des pratiques qui existaient et fonctionnaient déjà à moindre frais. Nous avons déjà l'expérience de l'onéreuse rénovation du tennis municipal pour lequel il semble, malgré tout, difficile de trouver un prestataire, même privé, capable d'assurer une gestion rentable compte tenu du cahier des charges de la municipalité.

Enfin dernière question des élus de l'opposition, est-ce le projet souhaité par l'ensemble des élus de la majorité ou une "arcarization" du sport sans concertation réelle?

Les élus de l'opposition municipale :

Mmes et MM. Jean-François Moniot, Catherine Bernadeau, Christophe-Luc Robin, Nils Abel, Hélène Ducla, Marie-Noëlle Lavie, Lionel Berton, Philippe Durand-Teyssier.

Expression des élus de la majorité

Voici le texte proposé par la majorité municipale et voté par le Conseil municipal le 1^{er} février 2005 concernant le projet d'implantation d'une usine de traitement des boues à Izon.

Une demande d'autorisation pour un projet de construction à Izon d'une usine de traitement des boues d'épuration domestiques et industrielles par pyrolyse, en provenance de la Communauté Urbaine de Bordeaux a été déposée auprès de la Préfecture de la Gironde en date du 22 juin 2004 par la société Lyonnaise des Eaux.

Ce dossier, instruit par les services de l'Etat, ayant été jugé recevable fait l'objet depuis le 17 janvier 2005 d'une enquête d'utilité publique jusqu'au 18 février prochain.

La Ville de Libourne, chef lieu du canton, s'associe au vœu émis par le Conseil Général de la Gironde demandant que les décisions administratives et juridiques relevant du domaine du traitement des boues soient reportées en l'attente des conclusions du conseil départemental des déchets, instance permanente de concertation entre les élus, les services de l'Etat et les associations de protection de l'environnement saisie par le Conseil Général, qui exerce cette compétence depuis le 1^{er} janvier 2005, en vue de l'élaboration d'un programme de gestion des déchets en Gironde.

La Ville de Libourne est particulièrement attentive :

- aux choix qui seront retenus privilégiant en amont la qualité et la maîtrise des volumes de production des boues, plutôt que le seul traitement aval, donc a posteriori,
- de même qu'à la compatibilité et à la cohérence sur le même territoire libournais des filières et des procédés techniques de traitement des boues compte tenu de la présence du Syndicat mixte intercommunal de collecte et de valorisation du libournais haute-Gironde (SMIC-VAL) associant 144 communes du Libournais et du Blayais dont on ne peut ignorer les choix privilégiant des filières de valorisation (recyclage, valorisation agromique...).

De ce point de vue, la Commune de Libourne s'interroge, au-delà du seul traitement des boues et assimilés de la C.U.B., sur la vocation à terme de l'usine de traitement d'Izon, donc sur son surdimensionnement, de nature à mettre en péril les orientations et les investissements des collectivités locales du Libournais et du Blayais.

Enfin, la Ville de Libourne rappelle sa disponibilité pour tout projet de schéma de développement économique du Pays Libournais au sein duquel Izon a toute sa place en terme d'accueil d'entreprises confortant son offre d'emplois et ses ressources n'induisant pas a priori l'appel au principe de précaution, en particulier sur un territoire urbanisé et un terroir d'appellations.

Vie des associations

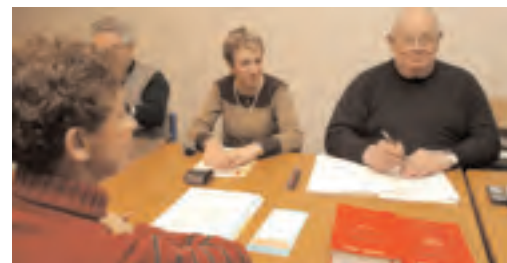
Depuis 30 ans, la C.L.C.V. défend les consommateurs Libournais

La C.L.C.V. (Consommation, Logement et Cadre de Vie), association loi 1901 créée au début des années 50, fait partie des 18 associations nationales agréées par arrêté ministériel pour la défense des usagers. Membre du Bureau Européen des Unions de Consommateurs, elle publie une revue bimensuelle, Cadre de Vie, et compte 430 relais locaux en France. L'union locale aujourd'hui présidée par Françoise Rimasson, existe à Libourne depuis décembre 1974.

L'association conseille et informe les consommateurs et usagers sur leurs droits et assure une mobilisation auprès des pouvoirs publics.

Reconnue représentative des locataires et des copropriétaires, la C.L.C.V. intervient auprès des tribunaux pour obtenir réparation des préjudices et dommages subis et mène des actions en faveur de la revalorisation des aides au logement. Elle veille à la transparence sur la qualité et la sécurité des produits, lutte contre la publicité sauvage ou trompeuse, s'investit pour la protection de l'environnement, la sensibilisation sur les économies d'énergie ou encore en faveur de la consommation éco-citoyenne...

Chaque vendredi, les habitants du Libournais sont reçus à la permanence d'accueil de l'asso-



ciation pour trouver des solutions à leurs problèmes. En 2004, ce sont, au total, près de 22.000 € qui ont été récupérés au bénéfice des adhérents à la suite de tromperies diverses.

Pour contacter ou rejoindre l'association :
CLCV du Libournais

BP 407 - 33501 Libourne Cedex
Tel/Fax : 05 57 25 91 33 ou 06 15 13 53 47
clcv.lib@wanadoo.fr

Permanence : tous les vendredis
de 17h30 à 19h30
à la Bourse du Travail
19 rue Giraud à Libourne.



L'association Sênamié

« Sênamié », une nouvelle venue dans le tissu associatif de la ville ? Pas tout à fait. Voilà plus de deux ans qu'existe cette association loi 1901, fondée par une Libournaise, Josseline Ouankpo.



Mme Ouankpo, Présidente de l'association Sênamié

Sa vocation est de venir en aide aux populations les plus démunies du Bénin :

- aide aux centres d'accueil d'orphelins,
- scolarisation des enfants sur place,
- amélioration de la vie des femmes
- soutien aux centres de soins et autres projets villageois.

Si les besoins ne manquent pas dans ce petit pays francophone d'Afrique de l'ouest, l'impact des premières actions lancées depuis Libourne a tout lieu de réjouir sa présidente-fondatrice.

Deux voyages à vocation humanitaire ont été effectués. Le premier, en 2003, au profit d'un orphelinat d'Abomey et de l'école publique d'un quartier de Ouidah. Le second voyage, plus ambitieux, a permis l'été dernier d'embarquer sur un porte-conteneurs affrété par l'association le

fruit de collectes réalisées dans notre ville pendant le premier semestre 2004 (denrées alimentaires non périssables, vêtements, jouets, fournitures scolaires, matériel de soins ainsi que des fauteuils roulants). Seul intermédiaire sur place, un médecin-pédiatre Béninois a organisé la sortie des marchandises du port de Cotonou et le stockage des colis en attendant l'arrivée, en juillet, de sept Libournais membres de l'association.

Pendant quinze jours, ces bénévoles voyageant à leurs propres frais ont œuvré à la répartition des marchandises et parcouru dans des camions de fortune les routes du sud du Bénin. « C'était important de pouvoir distribuer directement le fruit des collectes réalisées à Libourne, indique l'un d'eux. Je n'imaginais pas à quel point était présent le souci de transparence et de probité. Tout était déballé et répertorié devant l'ensemble du personnel, et même devant les enfants des écoles. Si nous étions partis en Afrique pour donner, nous avons également beaucoup reçu. En termes de culture, de savoir-vivre, d'hospitalité ».

Une exposition retraçant ce voyage humanitaire est aujourd'hui disponible, notamment lors des repas africains organisés par l'association, pour faire connaître le Bénin aux Libournais, et bien entendu, pour récolter des fonds. L'association est jeune et ne demande qu'à grandir pour développer son action. A signaler enfin un début de correspondance scolaire entre une classe de l'école de l'Épinette et l'école de Zoungbodki, à Ouidah.

Contact « Sênamié » : Tél./Fax 05 57 74 14 95
senamie@wanadoo.fr

Les élèves du Lycée Montesquieu de Libourne organisent un « Loto humanitaire »

Les lycéens se mobilisent pour récolter des fonds en vue de la reconstruction d'une école à Ambalangoba au Sri Lanka. Ils organisent un grand loto et méritent d'être encouragés. Venez nombreux :

Le 1^{er} avril à 20h - salle Honoré Vinson - rue Honoré Vinson à Libourne



Naissances

Janvier

05/01 Abygaël, Jocelyne, Pierrette BOISSON

07/01 Morgann, Yann CONAN

12/01 Aya ZOUINA

16/01 Kaëna PEREIRA GOUVEIA

17/01 Léa, Manuela, Marie-Thérèse SOUILLARD

18/01 Seny DIAKHABY

19/01 Maélysse, Amandine, Marie BOURDELIER

22/01 Arnaud, Michel, Marcel MAILLET

24/01 Elise CHADOURNE

24/01 Hind ECH-CHARRAT

26/01 Camille, Marie MOREL

26/01 Aïmen MOUNIR

Février

02/02 Elule SERVENTI

02/02 Yassine MSALLEK LYAM

03/02 Romain, Baptiste, Aymeric CORTIJO

08/02 Loubna MÂMMAR

09/02 Walid, Marc BACON

14/02 Thomas, Valentin SARRANT

25/02 Ansam CHORFI

26/02 Soraya CHRIFI

Mariages

Janvier

Désiré STEINBACH
et Bettina LAGRENER

Février

Nicolas HENNINOT et
Carol, Eliana HERBAS ROJAS

Frédéric MERIAS et
Francine, Alice, Sylvie AMMAR

Décès

Janvier

02/01 GRISET Michel
né le 10/12/1929

02/01 MAUPETIT Edith, Marie
née PENOT le 20/04/1912

02/01 LABÉCOT Karen, Sylvie
née le 22/11/1975

05/01 RIBA Roger, Henri
né le 16/03/1922

05/01 LENY Odette, Renée
née VIANCE le 29/01/1915

05/01 LOUBEYRES Hélène, Germaine
née NAFFRICHOUX le 8/10/1914

11/01 PRADELOU Odette, Marie
née KIRCH le 4/03/1915

11/01 ORTEIL Jean, François, Yves,
Guy né le 14/07/1921

12/01 FAURIE Max, Colbert, André
né le 4/05/1924

14/01 SABIT Pierre, Noël, Albert
né le 23/12/1922

14/01 LE TAILLANDIER de GABORY
Marie-Thérèse née CHAVASSE
le 22/07/1913

17/01 VIGEAN Jean, Armand
né le 20/09/1923

17/01 PARGADE Jean, Dauriac
né le 22/12/1916

17/01 LALANNE Colette, Albertine
née DENIAU le 6/04/1915

17/01 CLAUZEL Thierry, Marie
né le 2/10/1971

19/01 MARIAUD Suzanne, Germaine
née VINCENT le 7/11/1903

20/01 PIQUES-VALLE Emile
né le 29/03/1920

20/01 DUBOIS Léontine née
GUILLIOT le 1/10/1910

20/01 CHAMBON André né
le 20/10/1911

20/01 RIGONDEAU Marie-Louise
née BERTRAND le 1/07/1908

20/01 ROUZAUD Marie, Odette
née LHERM le 10/08/1910

21/01 LAFAGE Michel, Hubert,
Georges né le 28/10/1924

23/01 RUESCHE Jacques, Jean
né le 26/03/1938

25/01 GABASTON Adrien, Jean, Louis
né le 11/05/1929

25/01 MONDON Valentine, Jeanne
née SICOT le 21/07/1914

25/01 LIET Jean, Bernard
né le 29/01/1920

26/01 DUBOSCQ Catherine, Laure
née LANUSSE le 27/05/1910

30/01 CHAPOUL Raymonde, Marie,
Jeanne née LAHOUE le 6/08/1912

30/01 PORCQ Christian, André
né le 22/06/1926

30/01 SAUTOGNE Jean, Lucien, Michel
né le 4/11/1936

Février

06/02 BALLION François, Marius,
Jacques né le 14/10/1920

07/02 BORIES Hélène, Marie
née D'AMBRA le 15/09/1932

07/02 BREUIL Rachel
née MARTY le 15/12/1910

09/02 VICENZI Rosalia, Domenica
née VALDEVIT le 6/12/1911

10/02 BERNAUDAT Léontine
née RINET le 10/10/17

10/02 GAGNEROT Albert, Gaston
né le 19/01/1923

12/02 BROUARD Odette, Geneviève
née BAC le 3/11/1924

13/02 MAZIÈRE André
né le 29/12/1918

13/02 PURGUES Georgette, Marie
née GROS le 9/06/1914

14/02 JÉROME Marcel, Raymond
né le 31/01/1914

14/02 CORAZZA Nicole née RESSE
le 11/09/1955

14/02 LÉTINOIS Yvonne, Julia
née PIQUOT le 7/04/1919

21/02 SALVIAT Marcelle, Louise
née BISCONTE le 16/07/1922

24/02 FAURIE Jacques, Guy, Charles,
Michel né le 21/09/1927

24/02 VIGNON Jeanne, Marguerite
née le 09/08/1924

27/02 ROLLAND Emma née VEDELAGO
le 22/02/1915

Le choix du nom de famille

Depuis l'entrée en application de la loi Gouzes le 1^{er} janvier 2005, les parents d'un enfant peuvent, sous certaines conditions, choisir le nom de famille (qui remplace le nom patronymique) en lui donnant le nom du père, de la mère, ou des deux accolés dans l'ordre qu'ils souhaitent.

Ce nom s'imposera aux autres enfants à naître du couple. La nouvelle législation permet aussi aux parents, dans certains cas, de modifier le nom de leur enfant, par adjonction du nom qui n'a pas été transmis à la naissance ou par changement de nom.

Dans quel cas choisir le nom de son enfant ? (article 311.21 du code civil)

- il s'agit de votre premier enfant commun
- votre enfant est né après le 1^{er} janvier 2005
- vous êtes mariés ou vous avez reconnu l'enfant avant sa naissance ou vous le reconnaissez ensemble après sa naissance
- vous êtes d'accord sur le choix du nom

Vous devez établir une "déclaration de choix de nom" et la remettre à la mairie du lieu de naissance de votre enfant en même temps que la déclaration de naissance.

Dans quel cas adjoindre le nom qui n'a pas été transmis à la naissance ?

- votre enfant est né avant le 1^{er} janvier 2005 et après le 1^{er} septembre 1990
- vous avez tous les deux l'autorité parentale sur cet enfant (vous êtes mariés ou vous avez reconnu

votre enfant avant son premier anniversaire)

- l'accord de l'enfant est obligatoire s'il a plus de 13 ans
- le nom de famille attribué à l'aîné vaut pour tous les enfants nés ou à naître du couple

Vous devez remettre à l'officier de l'état civil du lieu de résidence de l'aîné de vos enfants une "déclaration d'adjonction de nom" au plus tard le 30.06.2006.

Dans quels cas changer le nom de son enfant ? (article 334.2 du code civil)

- l'enfant est né depuis le 1^{er} janvier 2005 et porte le nom du parent qui l'a reconnu en premier

Vous devez vous présenter ensemble à la mairie de votre domicile pour effectuer une déclaration de changement de nom

- l'enfant est né avant le 1^{er} janvier 2005 et porte le nom du parent qui l'a reconnu en premier

Vous devez vous adresser ensemble au greffe du Tribunal de Grande Instance pour accomplir cette formalité

A savoir

Lorsque le nom de famille est constitué des noms des deux parents accolés (choix de nom ou changement de nom), la loi impose qu'ils soient séparés par un double tiret dit "séparateur" (exemple DUPONT--MARTIN) de façon à le distinguer du nom composé (exemple MARTIN-DUPONT).

Dans la 1^{ère} hypothèse, il ne sera possible à la deuxième génération qu'un seul vocable (DUPONT ou MARTIN) alors que le nom composé est transmissible dans son intégralité.

Pour tous renseignements, adressez-vous
au service Etat-civil de la Mairie au
05 57 55 33 35